

**CONSEIL DE LA LAÏCITE DE LA VILLE DE TOULOUSE - DIALOGUE DE LA LAÏCITE
DANS LA CITE**

13-324

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEES - ADMINISTRATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Mesdames, Messieurs,

Toulouse ne s'est pas faite en un jour. Depuis trois mille ans les hommes vivent dans ce lieu propice à l'échange. Dès son origine Toulouse est cosmopolite : ibères, gaulois y habitent. Puis vinrent les grecs, les romains qui construisirent la ville dans l'emprise que nous connaissons. Au 5^e siècle elle fut la capitale des Wisigoths. De ces époques lointaines il nous reste des éléments d'architecture, des ports, des lieux de prière et une culture.

C'est de cette ville dont nous héritons, c'est dans cette ville que nous avons plaisir à vivre ensemble.

Au millénaire dernier, Toulouse a souffert du fanatisme : les cathares y furent déclarés hérétiques, Toulouse y perdit ses remparts. Les protestants y furent poursuivis, exécutés, le dernier fut Jean Calas, place Saint- Georges. Les libres-penseurs y furent aussi pourchassés. Vanini fut exécuté Place du Salin.

Tous ces mouvements ont forgé une des plus belles lois de la République, la loi de 1905 qui proclame à la fois la liberté pour chacun de choisir et pratiquer sa religion dans la cité et qui sépare la question de la gouvernance entre l'Eglise et l'Etat.

Puis le fanatisme a de nouveau frappé Toulouse entre 1940 et 1944. Des consciences venues de toutes les écoles de pensée, de toutes les religions présentes se sont organisées pour résister et permettre aux juifs d'échapper aux traques nazis et pétainistes. Auparavant Toulouse avait commencé à accueillir les exilés républicains espagnols comme elle allait le faire en 1962 pour les français d'Algérie. Dans les décennies plus proches de nous, la ville a doublé et encore diversifié sa population accueillant des femmes et des hommes de toutes origines : Maghreb, Afrique, Asie, Europe centrale...

C'est de toutes ces migrations que la ville s'est enrichie et s'est construite dans le partage des cultures.

En mars 2012 des actes terroristes ont frappé Toulouse, sa région, et toutes les consciences au delà des frontières. Cette séquence dramatique est intervenue alors que la société française souffre de nombreux maux, la crise économique, la montée des haines raciales attisées par des voix multiples, les discriminations sociales et ethniques.

En ces moments tragiques Toulouse a su se rassembler et se retrouver ensemble pour faire face dignement.

Des consciences se sont élevées pour réfléchir aux moyens de vivre ensemble sans violence, dans le respect, comme Voltaire qui plaidait la tolérance ou Jaurès et bien d'autres qui, en leur temps, ont relevé le combat contre l'antisémitisme mais aussi contre tous les fanatismes religieux.

La lutte contre les ignorances, les amalgames, les replis sur soi, phénomènes qui mettent en danger la République passe par la connaissance et la reconnaissance de chacun dans ses croyances ou convictions.

C'est pourquoi, dans ce contexte, il apparaît nécessaire de créer une instance de dialogue s'appuyant sur le principe de la laïcité en référence au principe de séparation de l'Etat et de la religion donc de l'impartialité et de la neutralité à l'égard des confessions religieuses. Il s'agit dans ce cadre de porter un éclairage spécifique sur des questions relevant de la compétence de la vie municipale et qui intéressent le fait religieux

Le conseil de la Laïcité de la ville de Toulouse est un lieu de réflexion et d'échanges qui fixe le cadre nécessaire au débat dans un esprit de rassemblement.

Il concerne ceux qui animent des communautés spirituelles, ceux qui font vivre la République, ceux qui réfléchissent à la question du fait religieux et de la liberté de conscience mais encore ceux qui représentent les divers courants politiques et associatifs de la ville.

Les missions :

- . Le Conseil de la Laïcité est un organe consultatif qui peut être saisi par le Maire ou qui peut se saisir des questions relatives à la vie des communautés spirituelles et aux faits religieux dans la Cité et dans la République pour rendre des avis motivés
- . Il a pour mission de faire vivre la Laïcité dans la Cité et ainsi éclairer la municipalité sur des questions qui relèvent des conditions du « vivre ensemble » (gestion de l'espace public, manifestations, menus dans les cantines, ...)
- . Il est un lieu d'échanges permettant aux différentes communautés spirituelles de la ville de se connaître en s'assurant d'un respect mutuel dans le cadre des lois de la République et du principe de la laïcité
- . Il entend œuvrer par le dialogue dans un esprit de rassemblement afin de lutter contre toutes les dérives communautaires
- . A la demande du Maire de la ville il peut être amené à organiser des rencontres, colloques, séminaires, ou toutes actions de communication répondant aux objectifs ci-dessus énoncés
- . Il s'autosaisit de questions de son champ.

La composition :

Le Conseil de la Laïcité de la Ville de Toulouse est composé de la façon suivante :

- **Un Président** : le Maire de Toulouse
- **Un Vice Président**
- **Des représentants des cultes** : catholiques, juifs, musulmans, chiites, protestants, orthodoxes, bouddhistes
- **Des représentants du Mouvement de Défense de la Laïcité** : la ligue de l'Enseignement 31 (Fédération des Œuvres Laïques), la Ligue des Droits de l'Homme, le Grand Orient de France, la Grande Loge de France, la Grande Loge Féminine de France, le Droit Humain , l'UNFAL, le comité national d'Action Laïque
- **Des représentants institutionnels** :
 - . Un représentant par groupe politique du Conseil Municipal,
 - . Un représentant de l'Etat au titre de la Commission départementale des Libertés Religieuses.
- **Des personnes qualifiées**

Article unique : le Conseil Municipal décide de la création du Conseil de la Laïcité de la Ville de Toulouse.

Le Conseil de la Laïcité de la Ville de Toulouse est composé de la façon suivante :

- **Un Président :** le Maire de Toulouse
- **Un Vice Président**
- **Des représentants des cultes :** catholiques, juifs, musulmans, chiites, protestants, orthodoxes, bouddhistes
- **Des représentants du Mouvement de Défense de la Laïcité :** la ligue de l'Enseignement 31 (Fédération des Œuvres Laïques), la Ligue des Droits de l'Homme, le Grand Orient de France, la Grande Loge de France, la Grande Loge Féminine de France, le Droit Humain , l'UNFAL, le comité national d'Action Laïque
- **Des représentants institutionnels :**
 - . Un représentant par groupe politique du Conseil Municipal,
 - . Un représentant de l'Etat au titre de la Commission départementale des Libertés Religieuses.
- **Des personnes qualifiées**

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le
reçue à la Préfecture le
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTÉES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

Pierre COHEN

